
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 février 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 26 février 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, Mme Cynthia Homan, à titre de représentante du maire de la Ville de Pointe-Claire, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Beny Masella, M. Charles Mickie, à titre de représentant de la mairesse du Village de Senneville, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Demande une plus grande implication montréalaise dans les différentes œuvres de charité
M. Normand Simon	M. Denis Coderre	Invitation à un événement réunissant 8 différentes communautés religieuses le 26 avril 2015 au « St-James United Church » pour la paix dans le monde

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Article 4.02 de l'ordre du jour - Subvention de 25 000 \$ accordée à la Société des chefs cuisiniers – explications demandées
M. Anthony Housefather	M. Pierre Desrochers	Paramètres de partage des dépenses mixtes, entre autres pour le Service de l'eau, entre la ville-centre et l'agglomération
Mme Maria Tutino	M. Russel Copeman	Rencontre prévue le 18 mars 2015 au sujet de l'article 4.8.3.4 du schéma d'aménagement / Explications des modifications apportées au schéma

À 17 15, Monsieur Denis Coderre propose au maire de Ville Mont-Royal ainsi qu'aux villes liées de participer à une rencontre pour discuter des réalités et des impacts touchant la circulation sur l'artère entourant le projet «15/40 ». Monsieur Philippe Roy évoque la possibilité qu'un comité soit créé pour débattre de la question du transport.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 21.

CG15 0062

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 51.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0063

Approbation du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG15 0064

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1^{er} au 25 janvier 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 25 janvier 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 25 janvier 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0065

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

M. Benoît Dorais dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0066

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.01 1150498001

CG15 0067

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Projet de règlement P-RCG 14-024

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Projet de règlement P-RCG 14-024, et le conseil en prend acte.

07.02 1151079002

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0068

Conclure une entente-cadre avec Groupe Trium inc. pour une période de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0163;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146135007

CG15 0069

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0162;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2016, de l'entente-cadre conclue avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546 ;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1154338001

CG15 0070

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0166;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13957 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1143456006

CG15 0071

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0168;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143569001

CG15 0072

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc. à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totale de 1 465 mètres carrés, constitué de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totalisant 1 465 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143778004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0073

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés situé sur une partie du lot 2 160 275, aux abords du canal Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et d'entretien de ses infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0172;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à des fins de maintien et d'entretien des ses infrastructures d'aqueduc, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés, situé entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, constitué d'une partie du lot 2 160 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Cynthia Homan
M. Charles Mickie
Mme Maria Tutino

20.06 1134733002

CG15 0074

Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0175;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :
 - l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant;
 - la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015;
 - l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$;
- 2- d'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties;
- 3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Cynthia Homan
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson

M. Beny Masella
M. Charles Mickie
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.07 CTX1146641003

CG15 0075

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0221;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143501002

CG15 0076

Conclure une entente cadre collective d'une durée totale de 36 mois avec Distribution LG pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0197;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution LG, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13949 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1156133001

CG15 0077

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0205;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1140541023

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0078

Accorder des contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 177 288 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0207;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 56 mois, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, celui de la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

Entreprise	Écocentres	Total taxes incluses
Pro-Vert Sud-Ouest	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$
	LaSalle	1 294 612 \$
	Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
	Saint-Laurent	1 234 492 \$
	Saint-Michel	1 619 418 \$
	Grand total	10 177 288 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1142621005

CG15 0079

Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0211;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Charles Mickie
Mme Maria Tutino

20.12 1150648001

CG15 0080

Approuver le projet d'entente avec Gestion Grimar inc. sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0212;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre Gestion Grimar inc. et la Ville de Montréal sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154240001

CG15 0081

Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires;
- 2 - d'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1156692001

CG15 0082

Approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1498, boulevard St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2018 - Dépense totale de 529 786,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0216;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 mètres carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144565006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0083

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc. un espace d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1^{er} juin 2014, pour un montant total de 120 111,69 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0217;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant un revenu total de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1145323013

CG15 0084

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés à des fins de services alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour un montant total de 29 791,67 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0218;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour un revenu total de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1145323014

CG15 0085

Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ au Conseil des arts de Montréal afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0219;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ pour l'année 2015 au Conseil des arts de Montréal (CAM) afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- 2 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 40 000 \$ provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération vers le budget des dépenses communes dédié à la contribution au CAM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1150681001

CG15 0086

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0263;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents, dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, qui sera assumé par les Villes liées, selon leur demande;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145035009

CG15 0087

Accorder un contrat à Systèmes Testforce inc. pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13970 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0265;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Systèmes Testforce inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13970 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1145035011

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0088

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0264;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145035012

CG15 0089

Approuver le projet de 3e modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1555, rue Carrie-Derick (8170) à Montréal, utilisés pour les besoins administratifs de plusieurs services, pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit du 1er mai 2015 au 31 décembre 2020 - Dépense totale de 7 180 538,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième modification du sous-Bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, pour une période de 5 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2015, des locaux d'une superficie d'environ 3 762,85 mètres carrés (40 503 pi²), au 2^e étage de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, moyennant un loyer annuel de 1 175 850,19 \$, taxes incluses, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;

- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1154565001

CG15 0090

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214710 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0273;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214710 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Beny Masella
M. Charles Mickie
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Cynthia Homan
Mme Maria Tutino

20.23 1151009001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0091

Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0157;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- de réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;
- 2- de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1140775001

CG15 0092

Adopter une résolution de contrôle intérimaire - Site de Meadowbrook

Attendu que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui constitue l'annexe A de ce règlement, prévoit à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » l'affectation « Grand espace vert ou récréation » pour le site de Meadowbrook;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive le site de Meadowbrook;

Vu les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook tel qu'il est délimité sur le plan joint à l'annexe A de la présente résolution ;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

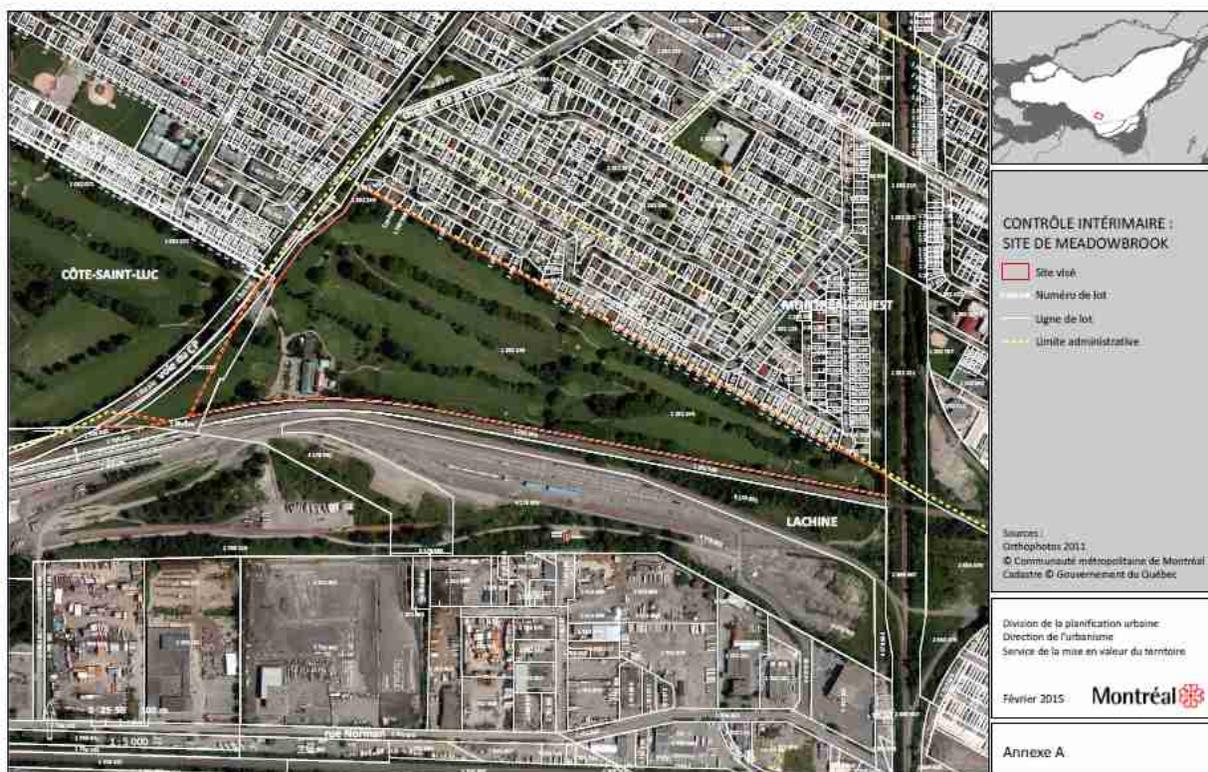
1. aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :
 - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
 - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
 - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;
2. aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150219001

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – SITE DE MEADOWBROOK »



CG15 0093

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1151185001

CG15 0094

Avis de motion - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1145361002

CG15 0095

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1154956004

CG15 0096

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1154956003

CG15 0097

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1154472001

CG15 0098

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1153226001

CG15 0099

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1153226003

CG15 0100

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1150541003

CG15 0101

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1150541004

CG15 0102

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1151701001

CG15 0103

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1150541005

CG15 0104

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1150776001

CG15 0105

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1151097002

CG15 0106

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1150706002

CG15 0107

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1153838001

CG15 0108

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1153838002

CG15 0109

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1153838003

CG15 0110

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1156707001

CG15 0111

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.19 1150219001

CG15 0112

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.20 1142622006

CG15 0113

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.21 1150504003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0114

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0022;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140390005

Règlement RCG 15-003

CG15 0115

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0024;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140390008

Règlement RCG 15-004

CG15 0116

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0027;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140390010

Règlement RCG 15-005

CG15 0117

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0025;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1140390007

Règlement RCG 15-006

CG15 0118

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0101;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144368010

Règlement RCG 15-007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0119

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0080;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1140390012

Règlement RCG 15-008

CG15 0120

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0082;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1140390014

Règlement RCG 15-009

CG15 0121

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0084;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1140390015

Règlement RCG 15-010

CG15 0122

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0088;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1141081008

Règlement RCG 15-011

CG15 0123

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015, par sa résolution CE15 0132;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1141177001

Règlement RCG 15-012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0124

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0091;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1141081010

Règlement RCG 15-013

CG15 0125

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0093;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1141081012

Règlement RCG 15-014

CG15 0126

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1141081006

Règlement RCG 15-015

CG15 0127

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0307;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1146316001

Règlement RCG 15-016

CG15 0128**Nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0295;

Vu la résolution CM15 0149 du conseil municipal en date du 23 février 2015;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition pour dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal;
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi 28 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

2 - d'amender le sommaire décisionnel de ce dossier, en remplaçant la 2^e phrase du paragraphe reproduit ci-après apparaissant dans la zone « Description » du sommaire, afin qu'elle se lise comme suit :

« Ce sommaire décisionnel vise à procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la CRÉ. Tel que proposé par la Ville de Montréal et le Conseil d'administration de la CRÉ de Montréal, il est privilégié de procéder à la dissolution et liquidation de la CRÉ Montréal par un transfert vers un nouvel organisme de concertation. L'article 250 du projet de loi 28 ... »

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154784006

Article 51.02**Nomination - Commission permanente**

Retiré (voir l'article 3.01)

À 17 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire